

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 9 septembre 2021**

L'an deux mille vingt un et le neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 2 septembre 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL,

Excusés : Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD), Tiphaine FARGIER (procuration à Agnès GUIGON), Simone GUICHARD (procuration à Jean Charles GONIEAUX), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Michel PREVOST (procuration à Claire BOMBRUN), Sophie ALLEOUD (procuration à Yves LAMOINE).

Absents :

Agnès GUIGON a été élu(e) secrétaire.

**Objet : Attribution des subventions 2021 aux associations.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'attribuer les subventions 2021 aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant
Tennis Club	120,00 €
Association des Commerçants	1000,00 €
Prévention Routière	400,00 €
CRIIRAD	110,00 €
SOS Méditerranée	600,00 €
Association CAPER	420,00 €
Protection Civile du Teil	100,00 €
FOL 07	100,00 €
Amicale des Pompiers	100,00 €
Ecole Jeunes Pompiers du Teil	200,00 €
USEP	100,00 €
Association des Donneurs de sang	100,00 €

**CHARGE** son Maire de verser aux associations les subventions ci-dessus.

**PRECISE** que :

- les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 - Ch. 65 Art 6574.
- l'absence de communication des documents comptables (bilan financier et RIB) dans le mois qui suit l'attribution, entraîne l'annulation de la subvention.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 9 septembre 2021.

POUR COPIE CONFORME  
Alba La Romaine, le 10 septembre 2021  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
14 SEP. 2021



## Tarif chauffage

Le chauffage sera facturé, sur relevé compteur au prix de 0,20 € TTC/KWh.

## Caution

Lors de la réservation, les particuliers devront remettre deux cautions :

- L'une d'un montant de 500 € qui sera restituée si aucune casse ou dégradation n'est constatée à l'issue de la manifestation.

Un dédommagement supplémentaire sera exigé si le montant de la caution ne permet pas toute la remise en état.

- L'autre d'un montant de 100 € qui sera restituée si aucun défaut de nettoyage n'est constaté.

La Commune se réserve le droit de mettre à disposition gratuitement ou non la salle polyvalente pour des manifestations particulières.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DONNE** pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 9 septembre 2021

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 10 septembre 2021  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
14 SEP. 2021

